

SUR LES CHEMINS DE COMPOSTELLE EN FRANCE

Saison culturelle 2021

Novembre 2020

1 - Contexte

En 1987, les chemins de Compostelle étaient reconnus par le Conseil de l'Europe comme un Itinéraire culturel européen, témoin et vecteur d'une identité commune.

En 1998, l'Unesco inscrivait les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, leur reconnaissant ainsi une valeur universelle exceptionnelle.

Ces reconnaissances culturelles internationales invitent à faire des chemins de Compostelle, du patrimoine et de l'itinérance, un sujet d'action culturelle, une source d'inspiration pour toutes les générations. Les chemins de Compostelle favorisent les rencontres, les échanges et le partage. Les itinéraires sont aussi des vecteurs de diffusion d'œuvres et de coopération culturelle entre territoires et acteurs.

Depuis 2019, une action collective sous forme d'une « **saison culturelle sur les chemins de Compostelle** » valorise une centaine de manifestations réunies dans un programme commun.

Il vous est proposé d'être partenaire de la saison culturelle 2021, Année jubilaire ou Année jacquaire ou Année compostellane. Dans la tradition, le jour de la fête de saint Jacques tombant un dimanche, des grâces sont promises aux croyants qui franchiront la porte Sainte de la cathédrale. Pour tous, c'est l'occasion de nombreuses festivités et c'est un rendez-vous culturel et touristique qui voit davantage de fréquentation sur les Chemins et une promotion internationale.

L'objectif est de :

- **faire rayonner au niveau national et international** l'expérience humaine, artistique et culturelle proposée par les Chemins de St-Jacques,
- **mettre en visibilité** plus forte la diversité et le nombre des manifestations proposées à travers la France,
- **identifier vos manifestations** grâce à des supports communs de communication (remédier à l'éparpillement),
- **augmenter les fréquentations** et intéresser de nouveaux publics,
- **fédérer** les acteurs et **mutualiser** moyens, idées et compétences.

2 – Quelles manifestations peuvent être concernées ?

Les **manifestations ouvertes au grand public** et qui visent à :

- faire connaître l'histoire et les richesses artistiques de l'univers des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ;
- présenter la convention du patrimoine mondial et les valeurs promues par l'Unesco ;
- mettre en valeur la dimension européenne et l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ;
- lier connaissance et expérience du chemin de Saint-Jacques ;
- renforcer les liens et coopérations entre acteurs et territoires sur un même itinéraire ;
- développer la coopération avec le bien espagnol, activer des jumelages ;
- sensibiliser le grand public, en particulier les plus jeunes ;
- « faire communauté » autour du chemin de Saint-Jacques en mobilisant les acteurs locaux et les habitants, créer un sentiment d'appartenance et de fierté par des moments conviviaux et des rencontres entre visiteurs, cheminants, pèlerins et habitants.

Plusieurs **thèmes** peuvent être mis en avant :

- la marche et le voyage : épopée, personnalités, exotisme, carnet de route ;
- l'accueil, l'hospitalité, les rencontres ;
- l'histoire du pèlerinage, légende de saint Jacques, saints et héros, reliques, croyances et vertus thérapeutiques ;
- l'art et l'architecture sacrée, les patrimoines religieux ou civils au long des chemins ;
- les dimensions littéraires et la diffusion des influences artistiques associées au pèlerinage ;
- le paysage des chemins et le patrimoine vernaculaire ;
- les métiers, techniques et enjeux de préservation du patrimoine ;
- les pèlerinages dans le monde, les sites sacrés, chemins et sanctuaires de pèlerinage, les routes mythiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ;
- les pratiques contemporaines des chemins.

Les manifestations peuvent prendre **diverses formes** : randonnée patrimoine, conférence, exposition, création audiovisuelle et multimédia, spectacle, concert, colloque, journée d'études, publication, activité avec des jeunes, café-débat, projection...

3 - Qui peut participer ?

La démarche est ouverte à tous : association, collectivité territoriale, médiathèque, office de tourisme, centre culturel, festival, monument... dans la mesure où vous parlez de la thématique Compostelle.

4 - Quand peuvent se tenir les manifestations ?

Tout au long de l'année, ponctuellement ou dans la durée (d'avril à décembre).

5 - Quels sont les bénéfices d'inscrire votre manifestation dans cette démarche ?

- Apparaître dans une communication nationale coordonnée par l'Agence des chemins de Compostelle ;
- Bénéficier du kit de communication commun pour vous identifier dans un programme national
 - Signature commune
 - Affiche et programme papier national
 - Dossier de presse

- Visibilité sur internet et les réseaux sociaux
- Diffuser le programme national et vous appuyer sur les supports mis à disposition ;
- Chacun garde sa singularité mais montre qu'il appartient à un ensemble commun pour être plus efficace et plus visible ;
- Participer à une démarche collaborative.

6 – L'accompagnement proposé

- un recensement en continu de l'offre artistique et culturelle consultable dans l'espace professionnel du site www.chemins-compostelle.com (sous login) ;
- 13 expositions à la location ;
- des tournées de conférences coordonnées par l'Agence ;
- les mises en contact pour des partenariats ;
- la fourniture de la charte graphique et des logos associés pour le bien du patrimoine mondial ;
- la fourniture de l'emblème européen des chemins de Saint-Jacques et des masques d'affiches et flyers.

7 – Calendrier de mise en œuvre du programme commun

L'organisateur doit transmettre son programme à l'Agence des chemins de Compostelle **avant le 26 février 2021** à partir de l'interface :

www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

L'Agence des chemins de Compostelle coordonne la réalisation du programme papier et procède à la mise en ligne sur les deux sites internet (mars 2021) :

- www.chemins-compostelle.com pour la plupart des manifestations ;
- www.cheminscompostelle-patrimoine mondial.fr pour celles qui sont localisées sur une des 95 communes concernées par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Envoi des supports de communication : avril 2021.

Agence des chemins de Compostelle

4, rue Clémence Isaure – 31 000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 00 05

Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com

laetitia.marin@chemins-compostelle.com

Site Internet : www.chemins-compostelle.com

Partenaire du Centre des monuments nationaux, de Sites et Cités remarquables de France, de la Fédération française des associations des chemins de Saint-Jacques, de l'Association des Biens français du patrimoine mondial et du Ministère de la Culture.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

